

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2025-007

Délégués titulaires :

Nombre : 82

Présents : 36

Délégués suppléants :

Nombre : 82

Présents : 8

Absents représentés : 2

Nombre de votants : 46

Date de convocation :

Vendredi 17 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique en date du dix-sept janvier de la même année, s'est réuni à la Maison des Associations à Veneux-les Sablons, commune de Moret-Loing-et-Orvanne, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Caroline MAILLARD, Anne-Sophie GUERIN, Yves COZE, Emmanuelle ALHADEF, Mélanie MOUSSOURS, Patrick POCHON, René MOULIN, Lionel BOUILLETTE, Custodio DE FARIA CASTRO, Charles QUERNE, Alain THIERY, Huguette LE COZ, Martine BEIGNET, Fanny MALVEZIN, Pascal PROUT, Romain COQUERY, Thomas GROLLEAU, Philippe MACAIGNE, Lisa DELGADO, Jean-Paul CULINAS, Jean HELIE, Véronique FEMENIA, Laurent AVELANGE, Martial QUINTON, Françoise BICHON-LHERMITTE, Pascal GOUHOURY, René CASCALES, Marie-France OTTO-BRUC, Didier KERIGER, Sylvie MONCHECOURT, Jean-Yves CORBEL, Dikran ZAKEOSSIAN, Laure DUMAS PRIMBAULT, Anne GRAU, Hervé JOCHMANS, Fabrice ETTORI, Cyril DRONET, Pascale LELOT-BERDIER, Lionel LOEUILLLOT, Nelly HALLEUR, Jean-Claude POILPREZ, Elisabeth FRONTIN, Eric DESHAYES, Martine SAINTEMARIE.

Secrétaire de séance : Sylvie MONCHECOURT

OBJET : Modificatif de la délibération n° 2024-045 du 17/12/2024 portant sur l'ouverture des crédits d'investissement par anticipation au budget primitif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-1, L. 2121-29, L. 2121-1 à L.2121-23, R 2121-9 et R 2121-10 ;

Considérant le vote du budget primitif 2025 au premier trimestre 2025 et le besoin de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les ventilations des dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2025,

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser le Président à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement (autre que les emprunts) de début d'année 2025, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2024,

Considérant qu'il convient de prendre la masse des crédits d'investissements ouverts au budget de l'exercice précédent à laquelle il convient de retrancher le montant des annuités de la dette en capital apparaissant à ce budget,



Considérant les montants votés lors du comité syndical du 17 décembre 2024 :

Compte M57	Proposition 2024	Virement de crédits ou Décision Modificative	TOTAL	Ouverture 25% des crédits par anticipation au BP 2025
2031 Frais d'études	15 000 €	0 €	15 000 €	3 750 €
2051 Concessions, droits similaires	2 000 €	0 €	2 000 €	500 €
2088 Autres immobilisations	2 000 €	0 €	2 000 €	500 €
CHAPITRE 20 Immobilisations incorporelles	19 000 €	0 €	19 000 €	4 750 €
21351 Bâtiments publics (Installations générales)	305 000 €	0 €	305 000 €	76 250 €
215731 Matériel roulant	2 155 000 €	- 1 150 000 €	1 005 000 €	251 250 €
2158 Autres installations, matériel et outillage	388 052,49 €	0 €	388 052,49 €	97 013,12 €
2181 Installations générales, agencement et aménagements divers	25 000 €	0 €	25 000 €	6 250 €
21828 Autres matériels de transport	50 000 €	0 €	50 000 e	12 500 €
21838 Autre matériel informatique	10 000 €	0 €	10 000 €	2 500 €
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000 €	0 e	10 000 €	2 500 €
CHAPITRE 21 Immobilisations corporelles	2 943 052,49 €	-1 150 000 €	1 793 052,49 €	448 263,12 €

Il convient d'apporter les modifications suivantes :

Montant des investissements inscrit au Budget Primitif 2024 (y compris les décisions modificatives et les virements de crédits et hors crédits afférents au remboursement de la dette) : **2 962 052,49 €**

Montant du quart des crédits à ventiler par chapitre et article : **740 513,12 €**

Compte M57	Ouverture des crédits par anticipation au BP 2025
2031 Frais d'études	8 000 €
2051 Concessions, droits similaires	2 000 €
2088 Autres immobilisations	1 000 €
CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles	11 000€
21351 Bâtiments publics (Installations générales)	40 000 €
215731 Matériel roulant	400 000 €
2158 Autres installations, matériel et outillage	100 000 €
2181 Installations générales, agencement et aménagements divers	10 000 €
21838 Autre matériel informatique	2 500 €
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	2 500 €
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	555 000 €
TOTAL DES OUVERTURES DE CRÉDITS	566 000 €

Sur proposition du Président,

Le Comité syndical,

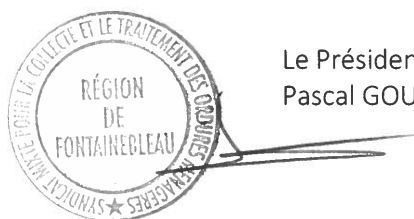
Après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à procéder à la modification des engagements, liquidations et mandatements des dépenses d'investissement par anticipation au budget 2025 pour les chapitres et articles énumérés ci-dessus.

AUTORISE le Président à inscrire les crédits au budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le : - 6 FEV. 2025

Date d'affichage le : - 6 FEV. 2025

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le 06/02/2025



ID : 077-257701698-20250123-2025_007-DE